

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2006/15
OBJET : Subventions aux associations

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 37
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 45
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06
 Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06
 La séance est ouverte

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations ;

Vu les réunions de la Commission « Equipements scolaires, sportifs, socio-culturels » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

La demande exposée ci-après ayant reçu un avis favorable lors de son examen par la commission concernée, est proposée à la validation du Conseil :

<i>Association</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
Jazz & Blues association	Organisation d'un festival de jazz en 2006	3 500 €

***Le Conseil de Communauté par 43 voix pour et 2 abstentions
(M. Rousselot - procuration M. Balayé)***

1°) **décide** de l'attribution de subventions à l'association, au titre de l'exercice 2006, selon le tableau ci-dessus ;

2°) **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de ladite subvention ;

3°) **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2006 et que les fonds pourront être payés sur deux exercices.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 03 février 2006
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2006/16
OBJET : Approbation du budget et attribution de la subvention de
fonctionnement à l'Office de Tourisme de Montesquieu

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 45

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06

Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06

La séance est ouverte

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

Approbation du budget et attribution de la subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme de Montesquieu

Vu l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes,

Vu les comptes-rendus des travaux de la commission « politique touristique, patrimoine, cadre de vie, vignoble et forêt »,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'ordonnance n° 2004-1391 du 20 décembre 2004 relative à la partie législative du Code du Tourisme,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 23 septembre 2005 et du 9 décembre 2005 relatives à la mise en place de l'EPIC- Office de Tourisme.

Vu la délibération du Comité de Direction du 27 décembre 2005 relative au vote du budget primitif 2006.

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

L'Office de Tourisme de Montesquieu, créé le 1^{er} janvier 2006, est un outil au service de l'organisation touristique territoriale. A ce titre, il agit en conformité avec les objectifs fixés par la Communauté de Communes de Montesquieu et se dote des moyens techniques, financiers et humains conformes aux ambitions exprimées par le Conseil communautaire.

A présent, l'Office de Tourisme de Montesquieu doit se doter d'un budget fixant les recettes et les dépenses pour l'exercice 2006 et précisant ainsi les grandes orientations pour l'année. Ce budget a été établi selon les objectifs déterminés dans la convention qui lie la Communauté de Communes de Montesquieu et l'Office de Tourisme de Montesquieu, en matière d'accueil et d'information des touristes, de promotion du territoire, d'animation, de développement et de commercialisation de produits touristiques.

Le budget primitif 2006 présenté en Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur 186 000 € :

Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

- Charges à caractère général	54 800 €
- Charges de personnel	131 200 €

Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

- Subventions (CCM)	159 000 €
- Ventes de produits et services.....	5 000 €
- Impôts et taxes spécifiques	20 000 €
- Autres produits de gestion courante.....	2 000 €

Le plan d'actions 2006 de l'Office de Tourisme de Montesquieu s'oriente de la manière suivante :

- La commercialisation de produits touristiques comme des visites guidées du vignoble et du patrimoine local.

- La mise en place de l'identité visuelle et l'édition des documents de promotion (site Internet, brochure d'appel, carte touristique du territoire, dépliants sur les visites de patrimoine et châteaux viticoles, dépliants sur les animations et festivals)

- Un travail de qualification de l'offre touristique, en matière d'accueil à la cave, d'hébergements ...

- La poursuite des actions de développement entreprises par le service tourisme de la Communauté de Communes de Montesquieu :
 - L'opération « assiette de Pays »
 - L'animation de la taxe de séjour
 - Le programme régional « Destination Vignobles »
- Le suivi des opérations en cours au sein de laCCM :
 - Les chemins de randonnée
 - Les pistes cyclables
 - La préservation et valorisation des zones humides des bords de Garonne

Il convient désormais aux élus communautaires de se prononcer sur le montant de la contribution financière de la Communauté de Communes de Montesquieu au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Montesquieu qui s'élève pour 2006 à 159.000 €.

Les modalités de versement de cette subvention sont définies dans la convention d'objectifs, à savoir un versement par trimestre. Il est précisé dans cette convention que la Communauté de Communes de Montesquieu pourra prendre à sa charge certains frais de fonctionnement (maintenance informatique, fournitures administratives, consommables informatiques, entretien journalier ...) qui seront en fin d'année décomptés et déduits de la subvention annuelle attribuée à l'Office de Tourisme de Montesquieu.

Par ailleurs, comme précisé dans la délibération n°2005/66 du 9 décembre 2005, il a été accordé une subvention par anticipation permettant de réaliser un fond de trésorerie de 40 000 € à l'Office de Tourisme de Montesquieu.

Le Conseil Communautaire par 42 voix pour et 2 abstentions :
(M. Rousselot - procuration M. Balayé)
M. Vidal ne prenant pas part au vote

Approuve le Budget Primitif de l'Office de Tourisme de Montesquieu.

Vote la subvention d'un montant de 159 000 € à l'Office de Tourisme de Montesquieu nécessaire à son fonctionnement pour l'année 2006.

Dit que cette subvention sera versée par quart chaque trimestre (le premier versement de 40 000 € faisant office de versement pour le 1^{er} trimestre de l'année 2006).

Dit que les crédits sont inscrits sur le budget 2006 de la Communauté de Communes.

Autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette délibération.



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2006/17
OBJET : Modification des membres du Comité de Direction de l'Office de
Tourisme de Montesquieu

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
Nombre de Conseillers présents : 37
Nombre de Conseillers présents et représentés : 45
Quorum : 23
Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

**MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION
DE L'OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU**

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 9 décembre 2005 n° 2005/65, désignant les représentants de la Communauté de Communes de Montesquieu au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu,

Vu la demande formulée par Monsieur le Maire de Saint Selve,

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

Par délibération ci-dessus mentionnée, la Communauté de Communes de Montesquieu entérinait les représentants au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu.

Monsieur le Maire de Saint Selve souhaite apporter une modification à cette liste dans la mesure où Monsieur BATISSE serait le délégué titulaire et Monsieur THERON le délégué suppléant.

La nouvelle liste des membres du Comité de Direction est donc la suivante :

Commune	Titulaires	Suppléants
Ayguemorte les Graves	Martine TALABOT	Martine RANCEZE
Beautiran	François LALANNE	Alain MUSSEAU
Cabanac et Villagrains	Michel POUSSEAU	Jean Bernard BILLAT
Cadaujac	Nathalie ROUSSELOT	Michèle BOURROUSSE
Castres Gironde	Jean Claude PAULIN	Daniel AUZIER
Isle Saint Georges	Françoise BETES	Martine ROBIN
La Brède	Sylvie DUFRANC	Claudine BILLY
Léognan	Dominique GOURGUES	Bernard FATH
Martillac	Pierre VIDAL	Christine BUORO
Saint Médard d'Eyrans	Christian TAMARELLE	Hélène DUPUY
Saint Morillon	Christiane ESPEUT	Danielle SECCO
Saint Selve	Georges BATISSE	Pierre Jean THERON
Saucats	Jean Louis PAUQUET	Michèle SOUQUIERE

Le Conseil de Communauté à l'unanimité

1. **approuve** la composition du Comité de Direction ci-dessus.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 03 février 2006
Le Président,
Christian TAMARELLE



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2006/18
OBJET : Renouvellement de l'adhésion au PLIE des Graves**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06

Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06

La séance est ouverte

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)			X	SECCO Danièle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

RENOUVELLEMENT ADHESION AU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES GRAVES

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 4, section "Actions sociales",

Vu la délibération n° 2005/29, relative au renouvellement de l'adhésion au PLIE,

Vu la délibération n° 2005/72, relative à l'adhésion au PLIE pour 2006,

Vu budget primitif 2006,

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Actions sociales, politique du logement social, aides ménagères, maisons de retraite, emploi, mission locale, gens du voyage »,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

La Communauté de Communes de Montesquieu est engagée depuis juin 2003 dans un partenariat avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi -PLIE- des Graves afin d'accompagner vers l'emploi durable chaque année au moins 60 bénéficiaires de son territoire en grandes difficultés et exclus du marché du travail.

Elle souhaite renouveler ce partenariat qui a permis de voir l'émergence d'actions favorisant l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires, à savoir :

- le financement de l'accompagnement renforcé du public par une référente intervenant à temps complet et exclusivement sur le territoire communautaire,
- le financement d'un poste de chargée de relations entreprises à temps complet afin de favoriser le rapprochement de l'offre de la demande d'emploi destinée strictement à ces bénéficiaires,
- la mise en place d'un chantier d'insertion lié à l'entretien et à la découverte des métiers de l'environnement,
- l'organisation de visites d'entreprises, de rencontres avec des chefs d'entreprise au cours de réunions collectives, de mises en situation professionnelle et d'évaluation en milieu du travail afin de mieux appréhender des secteurs d'activités et de découvrir des métiers,
- la participation à la plateforme emploi mise en place conjointement par le PLIE des Graves et le PLIE des Sources, afin de permettre à chaque bénéficiaire de ces 2 PLIE de bénéficier des offres d'emploi collectées et non pourvues par chacun d'eux,
- la participation financière du PLIE des Graves aux frais de formation des bénéficiaires communautaires,
- la mobilisation de tous les dispositifs de droit commun au bénéfice des personnes accompagnées,
- enfin la participation aux instances du PLIE : comités de pilotage, comités opérationnels, commissions de validation et d'ingénierie des parcours.

Cette démarche partenariale, accompagnée et soutenue par l'Etat, a pour objectif en 2006 de continuer à faciliter l'insertion sociale, économique et professionnelle de 50 nouveaux demandeurs d'emploi, résidant sur le territoire communautaire en maintenant les actions initiés depuis 2003 et en développant de nouvelles actions en lien avec les besoins des bénéficiaires.

Depuis juin 2003 151 personnes ont pu bénéficier et bénéficient encore de l'accompagnement du PLIE et 43 en sont sorties pour emploi durable ; il est à noter que la durée moyenne de ce type d'accompagnement est de 2 ans.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. **approuve** le renouvellement de l'adhésion à l'Association ADELE, support du PLIE des Graves,
2. **autorise** Monsieur le Président à signer tout document ou convention y afférent,
3. **approuve** une participation financière de 93 615,58 € pour l'année 2006.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 03 février 2006
Le Président,
Christian TAMARELLE

CONVENTION DE MANDAT

Entre la Communauté de Communes de Montesquieu

Et l'association "A.DE.L.E."

Entre

La Communauté de Communes de Montesquieu représentée par son Président, Monsieur Christian TAMARELLE, dûment habilité es-qualité en application d'une délibération du Conseil Communautaire n°2006/18 en date du 3 février 2006 d'une part,

Et

L'association "A.DE.L.E." représentée par son Président, Noël MAMERE, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration de ladite association dont les statuts ont été déposés en sous-préfecture le 25 octobre 2000 sous les références 2/28062 et parus au journal officiel du 9 décembre 2000 d'autre part.

Vu le protocole d'accord du P.L.I.E. de la commune de Bègles et de l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2000,

Vu l'arrêté préfectoral du 02 juin 2003 portant agrément de l'extension géographique du protocole d'accord du P.L.I.E.,

Vu la circulaire préfectorale en date du 25 mars 1991 relative aux rapports entre les collectivités territoriales et les associations subventionnées, qui recommande d'appliquer, par analogie aux dispositions régissant les rapports entre l'Etat et les associations édictées dans la circulaire du Premier ministre en date du 15 janvier 1988, la règle qui conseille la signature d'une convention dès lors que le montant de la subvention excède le seuil de 90 000 €, seuil qui autorise la Chambre Régionale des Comptes à exercer un contrôle de l'association bénéficiaire,

Vu les délibérations du conseil communautaire relative à l'octroi d'une subvention, et relative au vote du budget communautaire, en date du

Il est convenu ce qui suit:

PREAMBULE

La loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 préconise et favorise fortement la mise en oeuvre de véritables politiques locales d'insertion ciblées sur les populations les plus fragilisées, notamment par la mise en place de plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Le PLIE a pour objectif l'insertion de personnes en grandes difficultés aujourd'hui exclues du marché du travail.

En 2001, la commune de Bègles a décidé d'initier la construction d'un P.L.I.E. communal et d'en confier la gestion à une association spécialement créée à cet effet : A.DE.L.E., Association pour le Développement Local et l'Emploi.

En 2003, au terme d'une étude de faisabilité engagée par la Communauté de Communes de Montesquieu et conduite par l'association A.DE.L.E., l'extension du dispositif au territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu, est apparue particulièrement opportune au regard de la population résidant sur ce territoire et relevant potentiellement d'un P.L.I.E..

A la suite de quoi la Communauté de Communes de Montesquieu a décidé de participer à la construction d'un P.L.I.E. intercommunal, dénommé P.L.I.E. des Graves, et d'en confier la gestion à l'association A.DE.L.E.

I - LES OBJECTIFS DU MANDAT

Article I-1 Objet de l'association

L'association A.DE.L.E. régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour objet de participer à la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) des Graves.

Article I-2 Obligations de l'association A.DE.L.E.

Au titre de la présente convention, l'association s'engage à :

- faciliter l'insertion sociale, économique et professionnelle d'au moins 60 personnes en année pleine, exclues du marché du travail, résidant sur la Communauté de Communes de Montesquieu et inscrites dans une démarche PLIE,
- contribuer à la coordination des actions d'insertion et d'emploi sur le territoire du P.L.I.E.,
- organiser des parcours d'insertion individualisés pour tous les bénéficiaires intégrés dans le PLIE intercommunal en coordonnant le travail du référent de parcours et du chargé de mission emploi responsable des bénéficiaires de la communauté de communes de Montesquieu,
- soutenir la création d'emplois d'insertion et d'activités nouvelles, en aidant les personnes sortant du dispositif d'insertion à trouver un emploi,
- mener par voie de convention avec les opérateurs qualifiés des actions ayant pour objet un retour à l'emploi des personnes suivies par le PLIE ou une qualification adaptée aux besoins locaux en matière de ressources humaines,
- gérer et communiquer toutes les informations relatives à la gestion des parcours pour les bénéficiaires de la Communauté de Communes de Montesquieu.

L'association fera appel aux concours des communes et des regroupements de communes, du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat, du Fonds Social Européen et de tous ceux qui veulent agir de façon

coordonnée et complémentaire en vue de permettre à une population fragile ou marginalisée de retrouver un véritable statut professionnel.

Article I-3: Obligations de la Communauté de Communes de Montesquieu

Compte tenu de l'intérêt que présentent les activités de l'association au regard des missions de service public de la collectivité, cette dernière a décidé d'en faciliter la réalisation en lui octroyant des moyens financiers.

Le soutien apporté par la Communauté de Communes de Montesquieu portera sur le fonctionnement de l'association, et plus précisément sur la prise en charge de ses dépenses d'animation et de gestion, d'accompagnement, d'insertion par l'activité économique, d'animation économique du territoire, de formation, d'ingénierie et de communication dans le but de favoriser la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) des Graves.

II - EXECUTION DE LA CONVENTION

Article II-1: Demande de subvention

L'association A.DE.L.E. devra présenter une demande motivée par écrit.

Afin d'instruire la demande de subvention, l'association devra présenter un dossier comportant :

- les statuts de l'association et la composition du bureau de l'association en cas de modification
- un justificatif de la publication de la déclaration de l'association au Journal Officiel
- les comptes du dernier exercice ainsi qu'un compte-rendu d'activité
- le budget prévisionnel de l'année à subventionner

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à son objet social, à sa demande, et aux lois et règlements en vigueur.

Article II-2: Montant et modalités de versement de la subvention

- La Communauté de Communes de Montesquieu a décidé d'octroyer à l'association A.DE.L.E. une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 93 615,58 €.

La subvention fera l'objet d'un mandatement au compte de l'association n°21029698208 ouvert à la Banque Française de Crédit Coopératif.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- 80 % à la signature de la convention,
- le solde dans la 1^{ère} quinzaine du mois de novembre.

L'association bénéficiaire s'engage à ne pas reverser tout ou partie de cette subvention à d'autres associations.

Article II-3: Contrôle de l'aide attribuée

Conformément au décret-loi du 25 juin 1938 et à l'ordonnance du 23 septembre, textes toujours en vigueur, et à l'article L1611.4 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes de Montesquieu se réserve le droit de procéder à la vérification de la comptabilité de l'association A.DE.L.E. à tout moment qu'elle jugera opportun.

L'association communiquera à la collectivité, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat certifiés par le président ou le trésorier ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée.

Les sommes non utilisées par l'association seront restituées au Trésor, ou le cas échéant inscrites en fonds dédiés pour l'année N+1.

III - CONDITIONS GENERALES

Article III-1 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

La présente convention est renouvelable annuellement sur la durée du protocole du PLIE.

Le montant de la participation annuelle est réajusté sur présentation des dépenses réalisées par l'association, au titre du PLIE, ainsi que du budget prévisionnel présenté au plus tard, aux services compétents de la Communauté de Communes, le 30 novembre de chaque exercice civil.

Article III-2 : Modifications

L'association est tenue de porter à la connaissance de la collectivité, toutes modifications intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans ses affectations budgétaires précises.

Toute modification apportée à l'une des quelconques présentes dispositions fera l'objet d'un avenant signé entre les parties dans les mêmes formes que la convention initiale.

Article III-3 : Clause résolutoire

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec l'accusé de réception valant mise en demeure.

Article III-4 : Litiges

En cas de litige(s) dans l'application de la présente convention les parties acceptent après épuisement de toutes les tentatives de règlement amiable de reconnaître la compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Bordeaux.

Domicile est élu pour chacune des parties à l'adresse ci-dessous indiquée dans le cadre de leur comparution.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2006/19
OBJET : Mission Locale des Graves - renouvellement convention 2006

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 35
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 43
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06
 Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06
 La séance est ouverte

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)			X	SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

MISSION LOCALE DES GRAVES RENOUVELLEMENT CONVENTION 2006

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 4, section "Actions sociales",

Vu la délibération n° 2005/28 autorisant Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec cette association et à lui verser une subvention,

Vu le budget primitif 2006,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant l'avis favorable de la Commission Actions Sociales,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

En 2005, la Mission Locale des Graves a non seulement poursuivi les actions engagées en 2004, à savoir l'Atelier de recherche d'emploi, l'atelier apprentissage, l'animation du réseau de parrainage, l'animation du comité technique local, mais encore a renforcé son équipe sur le territoire communautaire.

En effet, le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (C.I.V.I.S.) a permis le recrutement sur l'Antenne de la Communauté de Communes de Montesquieu d'un Référent à temps plein pour l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'insertion.

De plus le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (F.I.P.J.) a permis à la Mission Locale des Graves de mettre en place, entre autres, les actions suivantes :

- extension du parc des 2 roues,
- financement d'abonnements à la Connex,
- financement d'heures de préparation au code de la route,
- financement d'heures de conduite,
- hébergement et suivi social pour les jeunes en rupture familiale,
- développement de la plate-forme d'accueil, évaluation et orientation des jeunes ayant des problèmes d'illettrisme,
- Points d'accueil et d'écoute de proximité pour les jeunes en souffrance, etc...

Toutes ces actions contribuent, en plus du travail réalisé au quotidien par les Conseillers, à une insertion sociale et professionnelle durable des jeunes du territoire.

En 2005, la Conseillère a accueilli 416 jeunes, dont 348 ont signé un contrat de travail et 201 sont entrés en formation.

Afin que ces actions puissent être pérennisées et développées et que le partenariat établi avec le Pôle Emploi Communautaire puisse perdurer, la Mission Locale des Graves sollicite l'octroi d'une subvention de 31.806,35 € pour 2006.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

1. **décide** de verser une subvention provisionnelle pour l'année 2006 d'un montant de 31 806,35 €
2. **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de la subvention, et notamment la convention de partenariat.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 03 février 2006
Le Président,
Christian TAMARELLE

PROJET de CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Communauté de Communes de Montesquieu,
Site Montesquieu 1, allée Jean Rostand - 33651 MARTILLAC
représentée par Monsieur Christian TAMARELLE, en qualité de Président

Et

L'Association Mission Locale des Graves,
28, avenue Gustave Eiffel Site Eiffel Bâtiment T1 - 33600 PESSAC
représentée Madame Dominique IRIART agissant en qualité de Présidente

Vu la charte pour la création de la Mission Locale des Graves précisant que :

« Les villes et les communautés de communes adhérentes à l'Association préfigurant la Mission Locale sur le territoire des PAIO des Graves, de Bègles/Léognan et de Pessac, affirment leur volonté de mettre en place début 2003 une Mission Locale couvrant l'ensemble des trois territoires».

Vu la délibération n° 2003/02 du 6 mars 2003 approuvant la création de la Mission locale des Graves et portant adhésion de la communauté de communes à l'Association ;

Vu la délibération n° 2006/19 du 3 février 2006 approuvant le montant de la subvention attribuée à la Mission Locale des Graves pour l'année 2006.

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de formaliser les relations entre la Communauté de Communes de Montesquieu et l'Association et de définir pour la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 les conditions de financement entre la communauté de communes de Montesquieu et la Mission Locale des Graves pour assurer la gestion du dispositif d'accueil et de suivi des jeunes de 16 à 25 ans.

Article 2 : objectifs de l'Association

L'Association Mission Locale des Graves a pour objectif de promouvoir directement ou indirectement toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et de participer à la mise en œuvre d'une politique globale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en prenant en compte les projets locaux et les spécificités territoriales.

Article 3 : nature de l'action

La Communauté de Communes de Montesquieu entend soutenir l'Association pour l'aider à remplir sa mission auprès des jeunes et notamment les actions mises en œuvre dans le cadre des procédures contractuelles territoriales.

Article 4 : engagements de l'Association

La Mission Locale des Graves s'engage à :

- assurer l'accueil et le suivi des jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
- favoriser le repérage des jeunes, notamment ceux de bas niveau de qualification qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion et à les orienter, le cas échéant, vers les structures appropriées
- accueillir les jeunes résidant sur la communauté de communes de Montesquieu dans les actions citées à l'article 3
- respecter le cahier des charges des actions entrant dans le cadre des procédures contractuelles
- tenir une comptabilité analytique permettant d'identifier les différentes contributions publiques, notamment celle de la Communauté de Communes de Montesquieu pour chaque action menée par l'association
- transmettre à la Communauté de Communes toutes les données permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs définis pour l'exercice en cours.

Article 5 : engagements de la Communauté de Communes

Pour permettre à l'Association de développer ses activités, en particulier dans les domaines visés à l'article 3, la Communauté de Communes de Montesquieu lui attribue chaque année une subvention. Pour l'année 2006, elle s'élève à 31 806,35 €.

Le versement de cette subvention s'effectue en quatre versements anticipés :

- ¼ au mois de janvier
- ¼ au mois d'avril
- ¼ au mois de juillet
- le solde au mois d'octobre.

La Communauté de Communes de Montesquieu s'engage à mettre à disposition de l'Association Mission Locale des Graves des locaux pour mener son activité. Ces mises à disposition font l'objet d'une annexe à la présente convention.

Article 6 : modalités d'application

L'Association remettra à la Communauté de Communes de Montesquieu un rapport comprenant :

- les comptes de l'association certifiés par un Commissaire aux Comptes ainsi qu'une présentation analytique par action permettant d'identifier la répartition des différentes contributions publiques et notamment la contribution de la Communauté de Communes de Montesquieu
- un rapport moral permettant d'évaluer l'usage des moyens attribués par la Communauté de Communes de Montesquieu en particulier au regard de l'action visée à l'article 3
- un budget prévisionnel pour l'année N+1 dans le courant du premier trimestre,
- un engagement à respecter les obligations fiscales et sociales en vigueur.

Article 7 : durée

La présente convention est conclue pour une durée d'une année. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis d'un mois. Elle sera également dénonçable en cas d'inexécution d'une des clauses ci-dessus après mise en demeure restée sans effet dans un délai d'un mois.

Fait à Pessac en deux exemplaires, le 12 décembre 2005

La Communauté de Communes
de Montesquieu
Le Président,

L'Association Mission Locale des
Graves
La Présidente,

Christian TAMARELLE

Dominique IRIART,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2006/20
OBJET : Adhésion à l'Association des Amis du Voyage de la Gironde

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 35
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 43
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06
 Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06
 La séance est ouverte

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)			X	SECCO Danièle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

ADHESION A L'ASSOCIATION DES AMIS DU VOYAGE DE LA GIRONDE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu la demande de l'Association pour l'accueil des gens du voyage en date du 14 juin 2005 ;

Vu le budget primitif 2006 ;

Vu les réunions de la Commission « Actions sociales, politique du logement social, aides ménagères, maison de retraite, emploi, mission locale, gens du voyage » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

L'Association pour l'Accueil des Gens du Voyage en Gironde qui a participé activement à l'élaboration et à la diffusion du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage en Gironde nous a sollicité en vue de l'adhésion de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Cette association qui a pour objectif de fournir aux Elus les outils qui leur seront nécessaires pour élaborer les réponses les mieux adaptées aux besoins des populations de voyageurs, a été fondée en 2000 et est maintenant reconnue par les différentes institutions concernées par cette question et participe à la mise en place d'aire d'accueil et de jardins familiaux pour ces populations dont elle connaît bien les coutumes.

De plus, elle assure, non seulement le relais vers l'expertise technique extérieure de construction et de gestion des équipements, mais la gestion des déplacements des Gens du Voyage pour les communes.

L'adhésion s'élèverait à 421.84 € environ.

***Le Conseil de Communauté par 41 voix pour et 2 abstentions
(Mme Dupuy - procuration M. Faugère) :***

1°) **décide** de l'adhésion à l'association, au titre de l'exercice 2006,

2°) **désigne** comme représentants :

- M. le Vice-Président en charge des Actions sociales titulaire
- M. le Président suppléant
- Mme la Chargée de missions Emploi et solidarités comme interlocuteur administratif

2°) **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'adhésion à cette association ;

3°) **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2006.



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2006/21

OBJET : Subventions aux associations

Nombre de Conseillers présents : 35
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 43
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06
 Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06
 La séance est ouverte

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)			X	SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations ;

Vu les réunions de la Commission « Actions sociales, politique du logement social, aides ménagères, maison de retraite, emploi, mission locale, gens du voyage » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

La demande exposée ci-après ayant reçu un avis favorable lors de son examen par la commission concernée, est proposée à la validation du Conseil :

<i>Association</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
G.A.L.A.	Achat d'un minibus pour assurer le circuit de ramassage des adultes handicapés	2 000 €

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) **décide** de l'attribution de subventions à l'association, au titre de l'exercice 2006, selon le tableau ci-dessus ;

2°) **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de ladite subvention ;

3°) **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2006 et que les fonds pourront être payés sur deux exercices.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 03 février 2006
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2006/22

**OBJET : Convention relative au document d'objectifs Natura 2000 -
désignation des représentants de la Communauté de Communes de
Montesquieu**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06

Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06

La séance est ouverte

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)			X	SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

**CONVENTION RELATIVE AU DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

Vu la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992, dite directive « HABITATS » ;

Vu la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu modifiés, en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération n° 2005/62 du 09 décembre 2005 concernant l'élaboration du document d'objectifs NATURA 2000 « bocage humide de Cadaujac et de Saint Médard d'Eyrans » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Dans le cadre de la démarche relative à la réalisation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 d'importance communautaire « bocage humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans », les communes concernées se sont mises d'accord pour confier cette mission à la Communauté de Communes de Montesquieu.

Ce document comportera des données cartographiques recensant les habitats et les espèces naturelles animales et végétales présentant un intérêt communautaire.

Un bureau d'études sera désigné après mise en concurrence effectuée par la Communauté de Communes de Montesquieu, le cahier des charges de la consultation ayant été préparé en collaboration avec les services de l'Etat, notamment la DIREN, à partir d'un cahier des charges type.

Ce cahier des charges mentionne que le document d'objectifs (DOCOB) est un plan de gestion destiné à rendre compatibles les activités humaines avec la préservation des sites, dans une perspective de développement durable.

L'intérêt du DOCOB est notamment :

- d'évaluer l'état de conservation des habitats naturels,
- de déterminer les causes éventuelles de détérioration et les mesures destinées à remédier, à cette situation
- d'identifier les exigences économiques, sociales et économiques,
- de cerner précisément où se situent les habitats à préserver,
- d'instaurer un système de surveillance de l'état de conservation des habitats et espèces.

Cet outil de cohérence des actions publiques et privées est réalisé en plusieurs phases :

- établissement de l'état de référence de l'existant sur le site NATURA 2000,
- préconisations de gestion dans un avant projet détaillé validé par le comité de pilotage composé comme suit :

☞ *8 représentants des collectivités territoriales :*

Région : 1 représentant

Département : 1 représentant

Communauté de Communes de Montesquieu : 2 représentants

Commune de Bègles : 2 représentants

Commune de Villenave d'Ornon : 2 représentants

☞ *8 représentants socio-professionnels et associatifs :*

Chambre d'agriculture : 1 représentant
Fédération de pêche : 1 représentant
Fédération de chasse : 1 représentant
SEPANSO : 1 représentant
LPO : 1 représentant
Association Landes Graves Palus Environnement : 1 représentant
Usagers et propriétaires : 2 représentants

☞ *Représentants de l'Etat (Préfecture, DIREN, DDAF, Agence de l'Eau, DDE)*

- Formalisation du DOCOB mentionnant les stratégies d'action et les chiffrages des actions financées.
- Approbation du DOCOB par le Préfet, et transmission éventuelle à la Commission Européenne.

Le financement du DOCOB est réparti de la façon suivante :

- Etat : 80 %
- Autres personnes publiques concernées : 20 %

Chacune des collectivités et établissement public intercommunal participeront à hauteur du tiers de ces 20 %.

Le comité de pilotage devant être installé, selon le calendrier prévisionnel validé lors d'une réunion de travail du 2 novembre 2005, au plus tard la deuxième quinzaine de février, il convient de désigner les représentants de la collectivité.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

1. **désigne** en qualité de représentants de la collectivité appelés à siéger au Comité de Pilotage :
 - M. le Président
 - M. le Vice-Président en charge de l'espace communautaire
2. **charge** Monsieur le Président de suivre ce dossier au mieux des intérêts de la Communauté de Communes de Montesquieu et de l'informer de son avancement,
3. **dit** que la dépense prévisionnelle sera inscrite au budget 2006.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 03 février 2006

Le Président,
Christian TAMARELLE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2006/23

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté de Communes de Montesquieu à l'entente avec Villenave d'Ornon pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06

Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06

La séance est ouverte

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)			X	SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU A L'ENTENTE AVEC VILLENAVE D'ORNON POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'EAU BLANCHE SUR LE LINEAIRE DE LA COMMUNE

Vu l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes qui mentionne que la protection et mise en valeur de l'environnement est une compétence obligatoire, à laquelle se rattachent d'une part la gestion des bassins versants des cours d'eau communautaires : assurer et promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique (ressource en eau, milieux aquatiques et humides, ouvrages), et d'autre part l'entretien et mise en valeur des bords de Garonne.

Vu la délibération n° 2005/40 du 23 septembre 2005 relative à l'établissement de convention avec la commune de Villenave d'Ornon, fixant les règles de coopération intercommunale pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

La gestion du bassin versant de l'Eau Blanche anciennement réalisée par le Syndicat intercommunal de l'Eau Blanche, a été transférée à la Communauté de Communes de Montesquieu au 01^{er} janvier 2006.

Afin de prendre en compte la totalité du territoire des bassins versants, une convention a été proposée à la commune de Villenave d'Ornon située en dehors du territoire communautaire.

En début d'année, un programme d'interventions est proposé par la Communauté de Communes. Les travaux affectant le territoire de Villenave d'Ornon sont alors présentés et discutés dans le cadre de la Conférence, organe délibérant constitué de trois représentants désignés par chaque signataire de la convention, conformément aux articles L5221-1 et L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les décisions qui y sont prises, ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par le Conseil Communautaire de Montesquieu et le Conseil Municipal de la commune concernée.

Il est proposé les membres suivants :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. TAMARELLE	M. MARTIN
M. LEMIRE	M. DARRIET
M. FATH	M. CONSTANT

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

2. **désigne** pour représenter la Communauté de Communes de Montesquieu au sein de la Conférence, les élus désignés ci-dessus.
3. **autorise** M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2006/24**

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté de Communes de Montesquieu à l'entente avec Cestas pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06

Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06

La séance est ouverte

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)			X	SECCO Danièle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU A L'ENTENTE AVEC CESTAS POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'EAU BLANCHE SUR LE LINEAIRE DE LA COMMUNE

Vu l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes qui mentionne que la protection et mise en valeur de l'environnement est une compétence obligatoire, à laquelle se rattachent d'une part la gestion des bassins versants des cours d'eau communautaires : assurer et promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique (ressource en eau, milieux aquatiques et humides, ouvrages), et d'autre part l'entretien et mise en valeur des bords de Garonne.

Vu la délibération n° 2005/40 du 23 septembre 2005 relative à l'établissement de convention avec la commune de Cestas, fixant les règles de coopération intercommunale pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

La gestion du bassin versant de l'Eau Blanche anciennement réalisée par le Syndicat intercommunal de l'Eau Blanche, a été transférée à la Communauté de Communes de Montesquieu au 01^{er} janvier 2006.

Afin de prendre en compte la totalité du territoire des bassins versants, une convention a été proposée à la commune de Cestas située en dehors du territoire communautaire.

En début d'année, un programme d'interventions est proposé par la Communauté de Communes. Les travaux affectant le territoire de Cestas sont alors présentés et discutés dans le cadre de la Conférence, organe délibérant de l'Entente constitué de trois représentants désignés par chaque signataire de la convention, conformément aux articles L5221-1 et L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les décisions qui y sont prises, ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par le Conseil Communautaire de Montesquieu et le Conseil Municipal de la commune concernée.

Il est proposé les membres suivants :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. TAMARELLE	M. MARTIN
M. LEMIRE	M. DARRIET
M. FATH	M. CONSTANT

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- désigne** pour représenter la Communauté de Communes de Montesquieu au sein de la Conférence, les élus désignés ci-dessus.
- autorise** M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté de Communes de Montesquieu à l'entente avec Portets pour l'entretien et la mise en valeur des bords de Garonne sur le linéaire de la commune

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06

Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06

La séance est ouverte

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)			X	SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU A L'ENTENTE AVEC PORTETS POUR L'ENTRETIEN ET LA MISE EN VALEUR DES BORDS DE GARONNE SUR LE LINEAIRE DE LA COMMUNE

Vu l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes qui mentionne que la protection et mise en valeur de l'environnement est une compétence obligatoire, à laquelle se rattachent d'une part la gestion des bassins versants des cours d'eau communautaires : assurer et promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique (ressource en eau, milieux aquatiques et humides, ouvrages), et d'autre part l'entretien et mise en valeur des bords de Garonne.

Vu la délibération n° 2005/63 du 23 septembre 2005 relative à la signature d'une convention pour la mise en valeur des bords de Garonne pour le linéaire situé sur la commune de Portets.

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

En début d'année, un programme d'interventions est proposé par la Communauté de Communes. Les travaux affectant le territoire de Portets sont alors présentés et discutés dans le cadre de la Conférence, organe délibérant constitué de trois représentants désignés par chaque signataire de la convention, conformément aux articles L5221-1 et L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les décisions qui y sont prises, ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par le Conseil Communautaire de Montesquieu et le Conseil Municipal de Portets.

Il est proposé les membres suivants :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. TAMARELLE	M. MARTIN
M. LEMIRE	M. MAURROS
M. BAQUER	M. DARRIET

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- désigne** pour représenter la Communauté de Communes de Montesquieu au sein de la Conférence, les élus désignés ci-dessus.
- autorise** M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 03 février 2006
Le Président,
Christian TAMARELLE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2006/26
OBJET : Contrat enfance et contrat temps libre - avenant 2006

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06

Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06

La séance est ouverte

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)			X	SECCO Danièle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

Contrat enfance et contrat temps libres :

- *Signature d'un avenant de prolongation sur 2006*
- *Evaluation des actions et prospection des projets à initier*
- *Elaboration d'un projet éducatif intercommunal*

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération 2003/50 approuvant la signature des contrats Enfance et Temps libres signés avec la CAF de Gironde,

Vu les comptes-rendus de la Commission enfance, jeunesse, prévention de la délinquance,

Vu la réunion du jeudi 22 septembre 2005, pour présenter le lancement de la démarche d'évaluation prospective,

Vu la proposition de la CAF pour prolonger d'une année les contrats,

Vu la proposition de l'Institut de Formation, Recherche, Animation, Sanitaire et Social, pour accompagner l'élaboration du projet éducatif intercommunal

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

Les contrats enfance et temps libres, signés pour une période de trois ans, entre la CAF, la Communauté de Communes de Montesquieu et toutes les communes du territoire, sont arrivés à échéance fin 2005. Afin d'évaluer les actions mises en œuvre dans ces contrats et recenser les projets à développer en matière de petite enfance, jeunesse, famille, il a été proposé de prolonger les contrats sur 2006 à partir d'un avenant.

Cette démarche d'évaluation prospective est pilotée avec l'ensemble des partenaires institutionnels et les professionnels du territoire concernés par la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille.

Cette démarche se déroule sur l'année 2006 selon **trois axes** :

1. **recueil de données quantitatives** à l'échelle intercommunale, via la diffusion de questionnaires dans les établissements scolaires, les structures d'accueil du jeune enfant, les CLSH/ Accueils périscolaires, les Points Rencontre Jeunes, au mois de février.
2. **collecte d'informations qualitatives** à l'échelle des communes, à travers des « groupes locaux » qui se réuniront durant le mois d'avril. Ces groupes, constitués de professionnels, d'associations, de parents (...) ont pour objectifs d'échanger sur les projets en cours et les actions à développer dans les prochains contrats, et de mobiliser ainsi la communauté éducative locale. Ces groupes permettront également d'affiner les résultats des questionnaires.
3. **élaboration du projet éducatif intercommunal** par les élus de la commission jeunesse et les élus des communes qui ont une délégation en matière de petite enfance, jeunesse, famille. Ce travail doit permettre de dégager des valeurs et objectifs partagés à l'échelle intercommunale dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse et de la famille et de mieux cibler les actions prioritaires pour les prochains contrats.

Pour accompagner les élus dans ce travail, il est fait appel à un prestataire, l'Institut de Formation, Recherche, Animation, Sanitaire et Social (IFRASS). Cet organisme interviendra sur quatre séances : 8 février, 13 mars, 5 avril et le 3 mai 2006. Le coût de cette intervention s'élève à 1500 € TTC (mille-cinq-cent euros), comprenant la rédaction d'un écrit, et des frais de déplacements. Le règlement interviendra après la dernière séance du mois de mai.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. **décide** d'approuver la démarche d'évaluation des contrats CAF en cours, la signature d'un avenant pour prolonger le contrat enfance et le contrat temps libres d'une année, l'intervention de l'Institut de Formation, Recherche, Animation, Sanitaire et Social pour l'élaboration du projet éducatif intercommunal.
2. **autorise** Monsieur le Président :
 - à négocier l'avenant 2006 qui prolonge les contrats CAF, conformément à l'évaluation en cours, pour la communauté de communes.
 - à signer la convention avec l'IFRASS ainsi que les documents annexes.
3. **prévoit** au budget l'inscription de ces dépenses.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 03 février 2006
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2006/27

OBJET : Marché d'entretien et de maintenance des infrastructures des zones d'activité d'intérêt communautaire

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06

Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06

La séance est ouverte

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)			X	SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

• Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

MARCHE D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DES ZONES D'ACTIVITES D'INTERET COMMUNAUTAIRES

Vu l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes qui transfère la compétence aménagement et entretien des zones d'activités

Vu le Code des marchés publics,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Développement Economique »

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

Le marché à bons de commande d'entretien et de maintenance des infrastructures des zones d'activité d'intérêt communautaire passé entre la Communauté de Communes de Montesquieu et la société SOBEBO est expiré depuis le 31 décembre 2005.

Afin de préserver la continuité du service, il convient dès aujourd'hui de prévoir le renouvellement du marché à bons de commandes d'entretien et de maintenance des infrastructures des zones d'activité d'intérêt communautaires : une nouvelle consultation doit donc être lancée.

Le montant prévisionnel maximum des travaux sur 3 ans est de 195 000 € HT.

Les modalités techniques de ce marché ont été précisées en Commission «Développement économique ».

Le présent marché sera passé à compter du 1^{er} mars au 31 décembre 2006 avec la possibilité de le reconduire 2 fois pour les années civiles 2007 et 2008.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. **décide** de lancer le marché d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33 et 57 à 59 et 71 du Code des Marchés Publics, pour l'entretien et la maintenance des infrastructures des zones d'activités.
2. **autorise** Monsieur le Président, à signer le marché avec l'entreprise retenue, tous documents relatifs à ce dossier et les éventuels avenants au marché dans la limite de 5 % du montant initial et dans le respect de l'enveloppe,
3. **mandate** Monsieur le Président, pour poursuivre toutes les démarches nécessaires,
4. **précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 03 février 2006
Le Président,
Christian TAMARELLE

OBJET : Vente de terrain à la société FCA - zone artisanale de Migelane

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06

Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06

La séance est ouverte

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)			X	SECCO Danièle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

VENTE DE TERRAIN SOCIETE FCA ZONE ARTISANALE MIGELANE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu indiquant les compétences obligatoires et notamment le développement économique

Vu le code de l'urbanisme

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment la liste des Zones d'activité d'intérêt communautaire dans laquelle figure la zone d'activité de Migelane sur la commune de Saucats.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/80 en date du 24 septembre 2004 par laquelle le Conseil Communautaire a choisi d'étendre les aménagements de deux zones d'activités, dont celle de Migelane à Saucats.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2004 décidant d'acheter une partie des terrains classés NAY sur la zone artisanale de Migelane à Saucats pour réaliser une extension de la zone d'activité.

Considérant l'avis de la commission développement économique,

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Dans le cadre de l'aménagement de la zone artisanale de Migelane à Saucats, Monsieur le dirigeant de la société FCA déjà située sur la zone propose d'acheter à la Communauté de Communes de Montesquieu un terrain jouxtant sa propriété en vue d'étendre son activité.

Monsieur Lachausse souhaite acquérir ce terrain non viabilisé d'une superficie totale de 2 874 m², extrait de la parcelle cadastrée A n°1984.

Ce terrain bénéficiera, une fois que la zone sera aménagée, de l'assainissement semi collectif.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

4. décide

- de vendre une partie de la parcelle A 1984 à la société FCA ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ;
- d'effectuer cette cession de 2 874 m² environ au prix de 15 € HT le m², soit une recette attendue de 43 110 € HT susceptible de varier en fonction de la contenance exacte définie par document d'arpentage ;

5. autorise le Président

- à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents ;
- à missionner un notaire, pour rédiger l'acte ;
- à missionner un géomètre, pour réaliser le document d'arpentage.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2006/29

**OBJET : Convention avec le Département de la Gironde pour l'aménagement
du carrefour de la ZAE de Migelane**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 27/01/06

Date d'affichage de la convocation au siège : 27/01/06

La séance est ouverte

Le 3 février de l'année deux mille six à 18h30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		Mme SECCO	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)			X	SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. VIGNERON	
BALAYE Philippe		M. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel		M. MAYEUX		MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain	X			MUSSEAU Alain		M. SAUZEAU	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel		Mme DUPUY		ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky	X		
GACHET Jean Michel		Mme MAY		SERIS Didier		M. GOURGUES	
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE POUR LA REALISATION DU CARREFOUR DE MIGELANE

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2004/80 du 24 septembre 2004, décidant de l'aménagement de la Zone Artisanale de Migelane à Saucats,

Vu la nécessité de sécuriser l'accès à cette zone par la réalisation d'un carrefour,

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

Dans le cadre de l'extension de la zone artisanale de Migelane, et à la demande du Conseil Général de la Gironde, gestionnaire de la voie, et de la CDES, la réalisation d'un carrefour de type tourne à gauche est rendue nécessaire pour des questions sécuritaires.

Le montant total des travaux est estimé à 148 000 € HT.

Le Conseil Général de la Gironde, s'agissant d'une route départementale, est le maître d'ouvrage du projet. Il participera à la réalisation de ce projet en réalisant la couche de roulement. Le solde, estimé à 108 390 € sera versé par la Communauté de Communes de Montesquieu au Département.

Le Conseil de Communauté par 40 voix pour et 2 abstentions

(M. Rousselot - procuration M. Balayé) :

6. décide de la construction d'un carrefour nécessaire à l'aménagement de la zone de Migelane sur la RD 651 sous maîtrise d'ouvrage du Département
7. autorise Monsieur le Président à signer la convention sur la base du projet ci-annexé ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
8. prend en charge le solde de la construction.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 03 février 2006
Le Président,
Christian TAMARELLE



DIRECTION GENERALE ADJOINTE CHARGEE DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Route départementale n° 651
Commune de SAUCATS

AMENAGEMENT DU TOURNE A GAUCHE
DE LA Z.A.E. DES PINS VERTS

CONVENTION

entre le Département de la Gironde
et la Communauté de Communes de Montesquieu

entre :

Le Département de la Gironde, représenté par Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde, autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du

d'une part,

et :

La Communauté de Communes de Montesquieu représentée par Monsieur Christian TAMARELLE, Président, autorisé par délibération du Conseil Communautaire du 3 février 2006

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

La Communauté de Communes de Montesquieu a décidé de favoriser l'extension de la zone d'activités de Migelane située à Saucats en bordure de la RD 651.
Pour cela, un aménagement routier de type tourne à gauche s'avère nécessaire et permettra d'assurer en toute sécurité la desserte de cette zone d'activités.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions particulières de la Communauté de Communes de Montesquieu et du Département de la Gironde en ce qui concerne les modalités d'exécution et de prise en charge des travaux d'aménagement du tourne à gauche dit de « Migelane ».

Article 2 - Consistance des travaux

Les travaux à réaliser consistent à aménager un tourne à gauche permettant d'assurer les mouvements sécurisés d'entrée et de sortie de la zone d'activités de Migelane.

Article 3 - Documents annexés à la convention

Les documents annexés à la présente convention concernent l'avant projet détaillé de l'opération, et sont les suivants : le plan de situation, le plan d'aménagement, le détail estimatif et descriptif des travaux.

Article 4 - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre

Le Département de la Gironde est Maître d'ouvrage de l'opération.

La maîtrise d'oeuvre sera assurée par le Direction des Infrastructures du Conseil Général qui pourra la déléguer à la Direction Départementale de l'Équipement - Subdivision de Podensac

Article 5 - Dispositions financières

Le montant des travaux est évalué à 142 515 € HT. Le Conseil Général de la Gironde prend à sa charge la réalisation de la couche de roulement (couche d'accrochage et béton bitumineux) pour un montant de 34 125 € HT. Le financement à apporter par la Communauté de Communes de Montesquieu est de 108 390 € HT maximum, par versement en une seule fois à la fin des travaux au vu des dépenses réelles constatées. Le montant des acquisitions foncières à réaliser par le Département est additionné à la participation due par la Communauté de Communes de Montesquieu.

Le marché sera passé dans les conditions légales du Code des Marchés Publics des collectivités locales. La Communauté de Communes de Montesquieu sera, à sa demande, informée du déroulement de la procédure.

Cette somme sera inscrite en recette au budget du Département. Pour son recouvrement le Département émettra, à l'encontre de la Communauté de Communes de Montesquieu, un titre de recette du montant des travaux réellement exécutés, dans la limite du montant ci-dessus.

Article 6 - Domanialité des ouvrages - entretien ultérieur

Le Département de la Gironde se rendra acquéreur de l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation de l'aménagement et constituant l'assiette du projet qui ont vocation à être classés dans le domaine public routier départemental, à l'exception des terrains appartenant à la Communauté de Communes de Montesquieu qui seront cédés gracieusement au Département.

Le Département de la Gironde assurera la charge de l'entretien ultérieur de la voirie et des ouvrages construits sur sa domanialité.

Article 7

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.